

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2022\_3668\_CC**  
**PROLONGATION ARRETE 2842- 2022**  
**TRAVAUX : RENOUELEMENT BT POUR LE**  
**COMPTE D'ENEDIS-**  
**DU 06 OCTOBRE 2022 AU 16 NOVEMBRE 2022**  
**RUE BONDOR**  
**RUE EMMANUEL LIAIS (BASE DE VIE)**  
**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**  
**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et  
les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles  
R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la  
signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie -  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté  
interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté  
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et  
notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021  
n° AR\_2021\_0632\_CC, relatif à la délégation de  
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,  
VU la demande de la Sté Inéo/Equans pour le  
compte de Enedis en date du 06 OCTOBRE 2022,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des  
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ**

**DU 06 OCTOBRE 2022 AU 16 NOVEMBRE 2022 DE 8H00 A 17H00**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> - RUE BONDOR-VOIR PLAN EN ANNEXE**

**La rue sera barrée au droit des travaux, le temps des opérations-**

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans la rue, le temps des opérations.

***Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).***

**ARTICLE 2- RUE EMMANUEL LIAIS - VOIR PLAN EN ANNEXE-**

Le stationnement de tous les véhicules (sur trois emplacements PMR) seront interdits et réservés à l'Éts Equans pour la mise en place de sa base de vie- le temps des opérations.

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060 65

**ARTICLE 3** - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 4** - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté Inéo/Equans (260 rue des Noisetiers 50110 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier.

Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 6** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7** - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le 6 octobre 2022,**

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,  
Pierre-François LEJEUNE**

*Lejeune*

géoportail Rue Emmanuel Vais (2)

Chantier Rue Bondor



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 37' 35" W  
Latitude : 49° 38' 21" N

Demande de réservation de 2 à 3 places de stationnement  
pour installation de la base de...  
↳ voir avec Besoit lors de l'ICP...



Localisation : Rue BONDOR

Type de travaux: Renouvellement BT Etude 2

Poste : LYCEE GRIGNARD N° 50129P0057

Affaire Ingépiglot : DB22/043931

Affaire MOA Pilot : 2018-013221

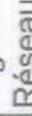
Chargé d'étude : Gilles CRUCHON (Tel : 02-31-30-30-49)

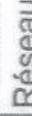
Câble en 50Cu venant du  
poste PARKING  
GAMBETTA à abandonné.

Renouvellement du réseau BT  
existant en 50 et 22Cu par un câble  
en 3x240<sup>2</sup> Alu sur 65m repris sur le  
câble 3x150<sup>2</sup> Alu existant venant du  
poste RUE EMMANUEL LIAIS

Renouvellement du réseau BT  
existant en 50Cu par un câble  
en 3x240<sup>2</sup> Alu sur 125m  
protégé par un fusible de 250A.

Légende :

Réseau souterrain : 

Réseau aérien : 

Dépose - Abandon : 